



PRÉFET DE L'ESSONNE

CABINET DU PREFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 12/10/2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Élection législative partielle de la première circonscription de l'Essonne

Monsieur Manuel VALLS, député de la première circonscription de l'Essonne a démissionné de son mandat de député le 03 octobre 2018.

Aux fins de pouvoir procéder à l'élection du nouveau député de la première circonscription de l'Essonne, en application des dispositions de l'article LO 178 du Code électoral, il est nécessaire d'organiser pour cette circonscription une élection partielle.

Les électeurs des communes de Bondoufle, Corbeil-essonne, Courcouronnes, Evry, Lisses et Villabé sont convoqués le **dimanche 18 novembre 2018** à l'effet de procéder à l'élection d'un député

Le second tour de scrutin, s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu le **dimanche 25 novembre 2018**.

Les bureaux de vote seront ouverts à 8h00 et clos à 20h00.

Le député est élu au suffrage universel direct uninominal majoritaire à deux tours. Pour y prendre part, il faut d'une part être électeur, c'est-à-dire être âgé de 18 ans au moins, être de nationalité française et jouir de ses droits civiques, et d'autre part être inscrit sur les listes électorales. Pour être candidat, il faut remplir les conditions pour être électeur et ne pas se trouver dans une situation d'inéligibilité définie par le code électoral. Chaque candidat doit désigner un suppléant susceptible de le remplacer s'il ne peut plus exercer son mandat.

Pour être élu au premier tour, il faut recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu (L126)

Pour qu'un candidat ait le droit de se présenter au second tour, il doit avoir obtenu au premier tour un nombre de voix au moins égal à 12,5% du nombre des électeurs inscrits dans la circonscription (L126).

Si un seul candidat remplit cette condition, le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages après lui peut se maintenir au second tour. Si aucun des candidats ne remplit cette condition, seuls les deux candidats arrivés en tête peuvent se maintenir au second tour (L162)

Les déclarations de candidatures sont à déposer à la **Préfecture d'Evry**:

Pour le premier tour : du lundi 22 octobre 2018 au jeudi 25 octobre 2018 de 9 h00 à 12 h00 et de 14 h00 à 16 h00 et le vendredi 26 octobre 2018 de 9h00 à 12 h00 et de 14h00 à 18 h00.

En cas de second tour : le lundi 19 novembre 2018, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 et le mardi 20 novembre 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Afin de faciliter les dépôts de candidature, les candidats doivent, au préalable, prendre rendez-vous par téléphone au 01 69 91 92 26 ou 01 69 91 96 47

Contacts presse Préfecture :

- Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la Communication Interministérielle :

☎ 01 69 91 90 36 - 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – mel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr

- Catherine COURDURIE, Adjointe au Chef du Bureau :

☎ 01 69 91 90 54 - 06 31 14 18 36 – Fax 01 69 91 96 68 – mel catherine.courdurie@essonne.gouv.fr

Les candidats disposent d'emplacement d'affichage, dès l'ouverture de la campagne électorale.

L'ordre des panneaux d'affichage sera fixé par voie de tirage au sort entre les candidatures définitivement enregistrées, en présence des candidats, de leurs remplaçants ou, le cas échéant, de leurs représentants le 26 octobre 2018 à 18 h 30, Cabinet du Préfet, salle Jean Moulin. En effet, l'ordre de dépôt des candidatures ne détermine par l'ordre des panneaux d'affichage.

Les panneaux d'affichage devront être mis en place à compter de la date d'ouverture de la campagne électorale.

La campagne électorale en vue du premier tour de scrutin est ouverte le lundi 29 octobre 2018 à zéro heure et s'achève le samedi 17 novembre 2018 à minuit..

Pour le second tour, s'il y a lieu, la campagne est ouverte le lundi 19 novembre 2018 à zéro heure et est close le samedi 24 novembre 2018 à minuit.